



**Syndicat  
Pénitentiaire  
Surveillant(e)**

## LETTRE OUVERTE

A Madame la Directrice de la  
Maison d'Arrêt de Châlons en  
champagne

Objet : questions relatives au projet de changements de l'organigramme suite à la création d'une ELSP sur l'établissement.

Madame la Directrice,

Vous avez dernièrement mis à l'affichage en salle de repos les documents fournis aux Organisations Syndicales pour le prochain CTS.

Ces documents ont suscité beaucoup d'interrogations et de craintes de la part des personnels, car le projet, tel qu'il est présenté, n'est pas clair.

D'autre part, vous venez de reporter le CTS, initialement prévu le 14 avril, au 11 mai, ce qui, au vu des bouleversements à venir et du délai très contraint pour la mise en place, est proprement inacceptable.

C'est pourquoi, afin d'éclaircir les zones d'ombres, nous vous communiquons les questions suivantes :

- De combien d'agents sera composée la brigade 3<sup>e</sup> et avec quel autre poste sera elle couplée ( suite à la suppression du poste PCI2/QID2 ?
- Comment vont s'articuler les congés des agents postes fixes ( qui, pour la plupart, sont déjà positionnés ), avec la suppression de deux polyvalents ?
- Le week-end, a quel moment l'agent Cuisine sera t'il censés faire les taches du Service Général ? D'autre part, avec un agent de coupure en moins ( le Service Général ), comment seront articuler les relèves pour pause repas ?
- En l'absence de contractuel, et avec un seul agent polyvalent, qui remplacera le Moniteur de sport pendant ses congés ?
- Les services actuels vont ils pouvoir continuer à tourner avec le départ de 7 agents en formation ELSP pendant plusieurs semaines ?
- Dans l'optique ou 6 agents seraient validés ELSP, combien d'agents resteraient en équipes CAN et LJ Nuit ? Les cycles de travail de ces équipes, actés lors des derniers CTS, seront ils modifiés ?
- Un seul agent polyvalent ne pourra pas assurer les remplacements des Parloirs, dans ce cas, qui sera chargé de les remplacer pendant leurs congés ?
- Comment seront organisés les mouvements parloirs si le dispo est absent ou occupé ailleurs ?

En vous remerciant par avance de votre retour rapide,

Julien SOHIER

Moussa BELKACIMI